



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 1023

Texte de la question

En 1993, plus de 1 700 000 Nord-Américains parlent français, ce qui permet à cette langue de se placer en troisième position après l'anglais et l'espagnol. M. Jean-Claude Bireau demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie si des actions précises vont être développées tendant à renforcer la présence du français aux États-Unis, ce qui pourrait favoriser, notamment, l'ouverture de nouveaux marchés.

Texte de la réponse

Notre réseau aux États-Unis scolarise plus de 8 000 élèves dans vingt-cinq établissements homologues par le ministère de l'éducation nationale et répartis sur tout le territoire (voir liste ci-jointe). Quatorze établissements relèvent directement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Ces quatorze établissements, qui ont signé une convention avec l'agence, scolarisent 4 512 élèves, dont 1 966 Français et emploient 182 enseignants français titulaires de l'éducation nationale dont 29 sont entièrement pris en charge par l'Agence. Onze établissements n'ont pas signé de convention avec l'agence mais sont homologues par le ministère de l'éducation nationale. Ils accueillent 3 854 élèves, dont 846 Français. La caractéristique principale de ce réseau est sa très grande diversité. Les établissements vont de quarante et un élèves à Philadelphie à 1 103 au lycée Rochambeau de Washington. Ils offrent un enseignement qui peut être très proche de l'enseignement dispensé en France ou au contraire comporter le minimum de français compatible avec le maintien de l'homologation. Dotes de structures administratives très variées, publiques ou privées, ils vont de l'entreprise familiale, dotée d'un pseudo-conseil d'administration, à l'établissement géré par un conseil d'administration où siègent des fonctionnaires français. Les systèmes d'éducation des deux pays font l'objet de fréquentes comparaisons qui nous sont souvent favorables et les résultats au baccalauréat sont plus qu'honorables. La mise en place de l'agence en 1990 a par ailleurs permis de nouer un dialogue avec les conseils d'administration et les chefs d'établissement, et de resserrer les liens avec la France. (voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Bireau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1023

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1376

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2216